

Travaux de la Chambre

M. Benjamin: J'ai attendu une demi-heure.

M. Stewart (Cochrane): Monsieur l'Orateur, quant au rappel au Règlement soulevé par le député de Saint-Jean-Est, puis-je assurer le député que, en tant que président du comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts, je ne reçois aucun ordre du gouvernement quant aux affaires à examiner. Quant à la décision d'entendre certains ministères, elle est prise après consultations avec les membres du comité. De fait, ce comité doit s'occuper de tellement de ministères et d'organismes différents qu'il est impossible d'examiner toutes leurs prévisions budgétaires au cours d'une année, et encore moins pendant le délai accordé.

Quant à l'audience de ce soir au sujet d'Information Canada, nous n'aurions pas eu du tout l'occasion d'examiner ses prévisions si ce n'était que nous ayons terminé hier l'examen d'un poste du Secrétariat d'État et que, par conséquent, nous avions le temps d'entendre les représentants d'Information Canada qui est un organisme important dont il faut s'occuper. Néanmoins, nous n'avons certes pas le temps d'entendre tout le monde. Je signale au député de Saint-Jean-Est qu'il n'est plus actuellement membre de ce comité et que, par conséquent, il n'est pas à même de savoir ce qui a eu lieu. Pour résumer, il n'a pas été possible d'arrêter la tenue d'autres réunions pour entendre cet organisme.

M. l'Orateur adjoint: Le député d'Egmont sur le même rappel au Règlement.

M. MacDonald (Egmont): Oui, monsieur l'Orateur, au sujet du même rappel au Règlement. A propos de la question fondamentale qu'a abordée le député de Cochrane, c'est-à-dire la situation de plus en plus difficile dans laquelle nous nous trouvons puisque nous avons très peu de temps chaque année pour étudier les nombreux crédits des ministères, notamment lorsque les dépenses gouvernementales augmentent chaque année, le comité de la procédure et de l'organisation ne pourrait-il pas accorder la priorité à l'examen de cette question, en vue de trouver une formule beaucoup plus efficace que celle qui figure actuellement à l'article 58(14) du Règlement.

D'un point de vue plus pratique, je regrette que le leader du gouvernement à la Chambre soit absent, mais il a déclaré plus tôt qu'il songerait à renvoyer les rapports annuels aux divers comités, afin de permettre à ces derniers de poursuivre leur travail essentiel qui est d'examiner les dépenses et les programmes du gouvernement. Si le leader du gouvernement à la Chambre pouvait nous assurer que ces rapports seront renvoyés au comité, certaines pressions dont ont parlé les députés des deux côtés de la Chambre seraient atténuées. Il importe, je crois, que la Chambre ait une occasion plus propice d'examiner les rouages des ministères qu'il ne l'a eue par suite de l'interdiction actuelle.

● (1620)

M. Howard: Monsieur l'Orateur, il semblerait que certaines de ces questions nous tombent dessus soudainement. Le fait qu'une réunion du comité des transports et communications soit prévue pour 15 h 30 cet après-midi afin d'étudier les prévisions budgétaires de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent et que d'autres comités ne disposent que de cette dernière journée pour étudier les prévisions budgétaires nous amène au point où il serait peut-être nécessaire de modifier l'article du Règlement qui exige que le budget soit censé avoir été adopté à la fin de mai; nous aurions ainsi plus de temps pour faire ce travail et pour étudier de façon beaucoup plus approfondie les prévisions budgétaires. Dans le cas contraire, nous prêterons le flanc à de très graves accusations d'indifférence à l'égard de la dépense de fonds publics.

Je ne veux pas seulement parler du comité des transports et communications mais c'est celui dont je suis membre et qui me préoccupe beaucoup. Je me demande si je puis proposer, non pas pour obtenir le consentement à le faire maintenant, mais afin que les leaders de la Chambre puissent en discuter et y revenir plus tard aujourd'hui avec une série de mesures acceptables, que l'article 54(14) du Règlement soit modifié pour la présente session afin qu'au lieu que le 31 mai soit la date à laquelle les prévisions budgétaires sont automatiquement remises par les comités, qu'elles aient ou non été étudiées, le délai soit prolongé au 15 juin afin de donner aux comités deux autres semaines pour bien étudier les prévisions budgétaires dont ils n'ont encore eu le temps de d'occuper. Cela nous tirerait peut-être d'une situation très embarrassante.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord.

Des voix: Non.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, maintenant que le leader du gouvernement à la Chambre...

M. l'Orateur adjoint: Je dirai au député d'Egmont (M. MacDonald), qu'étant donné la décision que j'ai prise à l'égard d'autres députés désirant intervenir sur ce rappel au Règlement, il ne peut prendre la parole maintenant. Les députés ne peuvent prendre la parole qu'une fois. Je suis au regret de devoir prendre cette décision.

M. MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je me levais simplement pour inviter le leader du gouvernement à la Chambre à répondre, vu qu'il a dit plus tôt qu'il étudierait la proposition de renvoyer au comité les rapports annuels, afin que nous puissions sortir de cette impasse et rendre le travail des comités plus efficace.

M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, sur la question de savoir si certains arrangements seraient pris ou un délai accordé au comité dont a parlé le chef de l'opposition (M. Stanfield), c'est-à-dire le comité de l'expansion économique régionale, ce comité a fait son rapport et a terminé son étude des prévisions budgétaires. C'est ce comité que j'avais promis de prendre en considération.

M. McGrath: Et la motion?